

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319963-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 27 octobre 2023

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion à Lille le 09 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Julien GOKEL, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD.

OBJET : Contribution à la construction d'une salle de sport polyvalente dans le quartier des Rouges

Vu le rapport DB/2023/378

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention, relative au projet de construction d'une salle de sport polyvalente à Marcq-en-Barœul, entre le Département du Nord et la Commune de Marcq-en-Barœul, prolongeant ladite convention de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, dans les termes du projet ci-joint.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 33.

Monsieur CATHELAIN est adjoint au Maire de Marcq-en-Barœul. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame CHAMPAULT avait donné pouvoir à Monsieur CATHELAIN. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT POLYVALENTE A MARCQ-EN-BAROEUL

Entre les soussignés :

Le Département du Nord, représenté par son Président, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 17 mai 2021, ci-après dénommé « le Département »,

Et,

La Commune de Marcq-en-Baroeul, représentée par son Maire, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil Municipal du ci-après dénommée « la Ville »,

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 3 de la convention prévoyait une date limite au 31 décembre 2023, qu'il convient de prolonger de 2 ans, soit le 31 décembre 2025, date à laquelle la salle sera livrée, l'opération de construction ayant été décalée dans le temps du fait de la période COVID.

Article 2

Le reste de la convention susmentionnée demeure inchangé.

Le présent avenant prend effet dès sa signature par les deux parties.

Fait à Lille, le

Le Département du Nord

Fait à Marcq-en-Baroeul, le

La commune de Marcq-en-Baroeul

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Contribution à la construction d'une salle de sport polyvalente dans le quartier des Rouges Barres par la Ville de Marcq-en-Barœul - avenant à la convention

Par délibération de la Commission permanente du 17 mai 2021, le Département du Nord s'est engagé à financer la construction d'une salle de sport polyvalente dans le quartier des Rouges Barres par la Ville de Marcq-en-Barœul, en accompagnement de la rénovation du collège Rouges Barres, dont les travaux seront terminés fin 2023.

Pour mémoire, le financement du Département a été fixé à 1 500 000 € TTC correspondant au coût moyen d'une salle de sport de type B, qui n'a pas été implantée dans le cadre de la rénovation du collège par manque de disponibilité foncière.

L'article 3 de la convention prévoyait une date limite au 31 décembre 2023, qu'il convient de prolonger de 2 ans, soit le 31 décembre 2025, date à laquelle la salle sera livrée, l'opération de construction ayant été décalée dans le temps du fait de la période COVID.

Tous les autres termes de la convention restent inchangés.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention entre le Département du Nord et la Commune de Marcq-en-Barœul, prolongeant ladite convention de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, dans les termes du projet ci-joint en annexe.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16007OP004	16007E13	23 500 000	14 628 631,61	0

Marie CIETERS
Vice-Présidente



AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT POLYVALENTE A MARCQ-EN-BAROEUL

Entre les soussignés :

Le Département du Nord, représenté par son Président, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 17 mai 2021, ci-après dénommé « le Département »,

Et,

La Commune de Marcq-en-Baroeul, représentée par son Maire, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil Municipal du ci-après dénommée « la Ville »,

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 3 de la convention prévoyait une date limite au 31 décembre 2023, qu'il convient de prolonger de 2 ans, soit le 31 décembre 2025, date à laquelle la salle sera livrée, l'opération de construction ayant été décalée dans le temps du fait de la période COVID.

Article 2

Le reste de la convention susmentionnée demeure inchangé.

Le présent avenant prend effet dès sa signature par les deux parties.

Fait à Lille, le

Le Département du Nord

Fait à Marcq-en-Baroeul, le

La commune de Marcq-en-Baroeul